Portable au collège : interdire ou avertir ?

Le dossier du lundi. La rentrée 2018 sera-t-elle marquée par l'interdiction du portable dans les collèges? Tour d'horizon des pratiques actuelles dans les établissements briochins.

Enquête

« Si le gouvernement ressent le besoin de modifier la loi, c'est bien qu'il doit y avoir des problèmes d'utilisation des portables dans certains établissements. Mais pas ici », estime le principal du collège Beaufeuillage, Gilles Brunel.

Et pour cause : sur les neuf collèges publics et privés de Saint-Brieuc, seulement deux autorisent l'usage des portables. Car si la loi interdit leur utilisation pendant les cours, son encadrement hors des salles de classe est décidé par les

Limiter l'accès à internet

Comme à Beaufeuillage, le collège public Racine préfère favoriser « les échanges, la convivialité entre les élèves », selon son principal Jean-François David, Même son de cloche du côté de Jean-Macé. « Le portable isole, estime la conseillère principale d'éducation Eva Eon, et les réseaux sociaux créent des histoires entre les élèves. »

Car il s'agit désormais de limiter l'accès aux élèves à Internet et aux réseaux sociaux. « Le collège doit rester un endroit serein, où on peut se sentir en sécurité. En interdisant l'utilisation des portables, on limite par exemple le cyberharcèlement », explique le principal du collège Saint-Pierre, Jean-Marie Philippe.

Certains établissements choisissent alors, non seulement d'interdire, mais aussi de prévenir, comme à Beaufeuillage. « Les élèves ont des cours d'enseignement moral et



Actuellement, seuls deux collèges briochins autorisent l'utilisation des portables dans l'enceinte de leur établissement.

liste, sur comment gérer l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux. À cet âge, le portable est un peu un doudou.»

Attendre la décision officielle

Dans les collèges Anatole-Le Braz et Léonard-de Vinci, une possible interdiction de l'utilisation des portables est, au contraire, une question « délicate », selon Éric Even, principal du civique et auprès de la documenta- collège Léonard-de Vinci. En effet, le

portable est depuis un an un « outil complémentaire » dans certains cours et avec certains enseignants. À Anatole-Le Braz, il est aussi autorisé dans la cour de récréation.

Plus globalement, les directeurs attendent avec plus ou moins d'impatience la décision du gouvernement. « Va-t-on interdire l'utilisation ou le port du portable ?, s'interroge Éric Even. D'ailleurs, comment interdire aux élèves d'avoir un portable ? »

L'idée lancée par le gouvernement

de stocker les appareils dans des casiers fait grincer des dents. « Il faut aussi rappeler que nous n'avons pas le droit de fouiller les élèves », souligne Catherine Hercouet, adjointe à la direction du collège privé Saint-Yves.

Pour le moment, les proviseurs sont encore dans l'attente de l'annonce définitive, avant de se lancer vers la rentrée 2018.

Léa SOULA.

Le portable « comme une calculette en maths »

Dans le paysage actuel, l'établissement Léonard-de Vinci fait figure d'exception. Dans ce « collège connecté », non seulement le portable est autorisé pendant la pause méridienne, mais il est aussi considéré comme un outil pédagogique dans certains cours. « Cela fait trois ans que nous participons à une expérimentation lancée par le ministère de l'Éducation, explique le principal Éric Even. Cela nécessite beaucoup d'essais, pour calculer avantages et inconvénients. »

Un usage ponctuel

Et les façons d'utiliser le téléphone portable évoluent très vite. Il y a deux ans, le collège proposait deux heures par semaine, dédiées notamment à l'éducation aux médias. Aujourd'hui, les portables comme les tablettes sont intégrés directement aux cours, « ponctuellement et lorsque leur utilisation présente un intérêt pédagogique. Un peu comme une calculette en maths ».

Leur usage est évidemment encadré par l'ensemble de l'équipe pédagogique. « Ils doivent s'identifier sur le serveur de l'établissement, ce qui permet de tracer des utilisations dangereuses, par exemple. Ce qui est déjà un frein pour les élèves. » Le règlement intérieur contient d'ailleurs une charte « de bon usage de l'internet et des réseaux », à l'adresse des professeurs comme des élèves.

À l'heure actuelle, trois enseignants volontaires, en français, en anglais et en technologie, incluent l'usage du portable dans leur cours.

Des dangers bien réels selon les parents



L'utilisation du portable à Anatole-Le Braz ne met pas tout le monde d'accord.

tion des téléphones portables au collège est maintenant débattue depuis presque cinq ans. « À la suite des demandes des représentants de parents d'élèves de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), des concertations ont eu lieu avec les professeurs, l'administration, la vie scolaire », mais sans résultat, selon Gwenael Arzur, secrétaire générale de la FCPE 22. Une pétition a même été lancée par des parents d'élèves. Sans suite.

Où parler du harcèlement ?

Aujourd'hui, la FCPE reste sur ses positions: « L'interdiction ou la création d'une zone dédiée, comme devant le bureau du CPE », propose Gwenael Arzur. Même si la surveillance, « on comprend que ce n'est pas le rôle des enseignants hors de

Au collège Anatole-Le Braz, la ques- la classe. Ce serait celui de la vie scolaire, mais nous nous heurtons là au problème des moyens alloués à l'Éducation nationale ».

Réseaux sociaux, vidéos volées, harcèlement sont autant d'effets craints par l'usage du portable. « C'est aussi la course à celui qui aura le plus beau téléphone. Ça renforce les différences sociales, et c'est aussi un appel au vol. »

Si la prévention reste indispensable pour Gwenael Arzur, elle craint cependant que les espaces de parole disparaissent. « Des associations bénévoles demandent maintenant à se faire payer, souvent à cause d'une baisse de leurs subventions. Jusqu'à quand les établissements pourront les faire venir ? Les infirmeries voient leurs horaires d'ouverture réduits et il n'y a plus d'assistants sociaux au lycée... »